

## DELIBERATION N°2018\_DEL\_0706-05

Nomenclature de l'acte : **7.10.2. TARIFS**

Objet : **Cimetière**

Nombre de membres en exercice : **12**

Quorum : **07**

Nombre de présents : **08**

Représentés : **00**

Nombre de votants : **08**

Date de la convocation : **31.05.2018**

Le **07.06.2018**, à **20h30**,

Le conseil municipal de la Commune de VERNONNEX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la commune, 74 rue Edmond Bosson 74150 VERNONNEX, sous la présidence de Mme. Marie-Pierre GIVEL, Maire,

**Présents** : BROISSAND Guy - CARDINAL Valérie - GALLIOT Didier - GIVEL Marie-Pierre - LAPLACE Gilles - LAPLACE Robin - PHILIPPOT Dominique - PITOLLAT Jean-François

**Ont donné pouvoir** :

**Absent(s) ou excusé(s)** : BOURDON Isabelle - BUVAT Antoine - MOMMER Jean-Yves - - TISSEUR François

**Secrétaire de séance** : LAPLACE Gilles

Rapport de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint G. BROISSAND :

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2223-13, L.2223-14 et L.2223-15,  
Vu la délibération du 16 mars 2017 fixant tarifs des concessions pour l'exercice 2017,  
Vu le budget primitif de la Commune de Vernonnex,  
Considérant la nécessité d'adapter les tarifs cimetières au regard du nouveau règlement des cimetières communaux qui sera mis en place au 01.06.2018,  
Vu la délibération en date du 04.09.2009 relative à la tarification des concessions au cimetière communal,  
Vu la délibération les 25.05.2018 portant validations du règlement intérieur du cimetière,  
Considérant qu'il convient notamment de valider un tarif pour les concessions en caverne :

Il donne lecture des tarifs actuels. Un tour de table est lancé.

Les tarifs seraient applicables à compter du 01.06.2018.

**Le conseil municipal (Présents : 08 Votants : 08 POUR : 08 CONTRE : 00 ABSEPTION : 00)**

- **APPROUVE les tarifs du cimetière, avec application à la date du 01.06.2018 :**

CONCESSION	DUREE			
	15 ANS	30 ANS	50 ANS	PERPETUELLE
Tombe 2,5 m2		300€	500€	1.200€
Tombe 5 m2		600€	1.000€	2.400€
Columbarium	300€	600€		
Caverne	400€	800€		

- **AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits  
Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Acte certifié exécutoire le :  
Transmis en Préfecture le :  
Publication le :

Le Maire,



Le Maire, M.-P. GIVEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Vernonnex dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage.